



Table des matières

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)	5
1. Champ d'application	5
2. Modalités de division du marché en plusieurs lots	5
3. Source de financement	5
4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur	5
5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	6
6. Une offre par soumissionnaire	6
7. Litiges et résolution des différends	7
8. Garantie de propriété intellectuelle	7
9. Confidentialité et protection des données	7
10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	8
11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	8
12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	9
13. Frais de soumission	9
14. Langue	9
15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	9
16. Composition des offres	10
17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements	10
18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux	10
19. Validité des Offres	11
20. Normes de performance	11
21. Garantie de soumission	11
22. Propositions variantes des soumissionnaires	11
23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres	12
24. Visite des lieux	12
25. Échantillons	13
26. Cachetage et marquage des Offres	13
27. Dépôt des Offres	14
28. Offres hors délai	14
29. Modification et retrait des offres	14
30. Ouverture des Offres	15
31. Caractère confidentiel de la procédure	15



32.	Éclaircissements apportés aux offres	15
33.	Évaluation des offres	15
34.	Offres anormalement basses.....	16
35.	Correction des erreurs.....	17
36.	Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	17
37.	Attribution	18
38.	Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	18
39.	Notification de l'attribution du Marché	18
40.	Signature du Marché	19
41.	Type de contrat et conditions générales.....	19
42.	Garantie de bonne exécution	19
II.	Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	21
III.	Termes de références	29
Annexe1 : les spécifications de la mission		29
43.	Contexte et justification	29
44.	Contexte territorial.....	29
45.	Enjeux liés à l'égalité de genre	30
46.	Les ambassadrices droit climatique et l'Egalite genre	31
47.	Justification de la mission.....	31
48.	Objectif général	32
49.	Objectifs spécifiques.....	32
50.	Résultats attendus ;	32
51.	Contenu indicatif de la formation	33
52.	Public cible.....	33
53.	Durée et modalités de mise en œuvre de la mission	34
54.	Approche pédagogique	36
55.	Livrables attendus du prestataire.....	36
56.	Profil des formateurs.....	37
57.	Indicateurs de performance	38
58.	Critères d'évaluation	38
58.1.1.	Note méthodologique (20 points).....	38
58.1.2.	Au moins 3 Attestations de références (10 points)	39
58.1.3.	Profil des formateurs Proposés (20 points)	39
58.1.4.	Programme de formation (10 points)	40



Annexe 2 : Bordereau des prix	41
-------------------------------------	----

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.

Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :

- a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
- b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même

soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis

avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à Socodevi, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas

échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires. L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Visite des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres. Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- ❖ De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- ❖ De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- ❖ De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;
- ❖ Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.

Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'objet du courriel devra contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence du présent appel d'offres.

Toutes autres exigences spécifiques sont précisées dans les DPAO.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale. Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procèdera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit

au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque

vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de la clause 36, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection. Socodevi se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire retenu par le Comité de sélection concernant le contenu de son offre.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

40. Signature du Marché

Les conditions applicables à l'envoi du Contrat au Soumissionnaire retenu, au délai de contresignature, aux conséquences d'un défaut de retour et à la date d'entrée en vigueur du Contrat sont définies dans les DPAO.

41. Type de contrat et conditions générales

Le type de contrat applicable au présent appel d'offres, ainsi que les conditions générales qui s'y rattachent, figurent en annexe du présent dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires sont tenus d'en prendre connaissance avant de soumettre leur offre.

42. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jours suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot
Provenance des matériaux	N/A
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire est autorisé à présenter une seule offre. Il n'est pas permis de soumettre plus d'une offre globale
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : - Le Dossier d'Appel d'Offre - Déclaration d'éligibilité et d'exclusion - Code de conduite et d'éthique du fournisseur - Formulaire d'informations sur les fournisseurs - Modèle contrat service
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 5 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français

Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	Liste des documents à joindre : Documents juridiques et administratifs : a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9) e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.
Composition des offres	Les offres doivent être composées de trois (3) fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition : Dossier Administratif ✓ Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative » Offre Technique a) Note méthodologique conforme aux Termes de Référence (Section III), b) Au moins trois (03) références du prestataire attestant de la réalisation de prestations similaires. c) Profil du/des formateur(s) proposé(s), appuyé par les CV attestant des compétences et expériences requises pour la mission.

	d) Programme de formation Offre Financière ▪ Offre financière détaillée exprimée dans la devise du DAO, mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement. ▪ L'offre financière doit être arrêtée en Hors TVA ▪ Indiquer le Total hors TVA, Taux de la TVA applicable le montant toutes taxes comprises (TTC) NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat
Modalités de paiement	Monnaie du DAO : Dirham Marocain (MAD) Inclusion des taxes : Hors TVA Mode de paiement : Virement bancaire Modalité de de paiement : ▪ Tranche 1 : versement de 50 % du montant total du marché hors TVA, après exécution et validation des livrables relatifs au 1^{er} premier poste de la prestation. ▪ Tranche 2 : versement de 50 % du montant du marché hors TVA, après exécution et validation des livrables relatifs au 2^{ème} deuxième poste de la prestation
Modalités de livraison	Les prestations objet du présent marché débiteront à compter de la date de signature du contrat. Le délai global d'exécution du marché est fixé à un (1) mois, correspondant à un volume maximal de dix-sept (17) jours de travail mobilisant l'équipe. Les livrables seront remis conformément au phasage et aux modalités définis dans le dossier d'appel d'offres et seront soumis à la validation de Socodevi. Les prestations seront réalisées principalement sur le terrain ainsi que dans les locaux du prestataire. Des réunions de travail, de validation et de

	restitution pourront être organisées, en fonction des besoins de la mission et de chaque phase, soit au sein de l'ANEF, soit à distance.
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission	N/A
Propositions variants des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	N/A.
Viste des lieux	N/A
Échantillons	Échantillons requis : non
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	Soumissions en format électronique : Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ». L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres. Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service SwissTransfer. Veuillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés. NB : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante : ma004ferma@Socodevi.org
Dépôt des offres	Courriel : ma004ferma@Socodevi.org Date limite de réception des offres : 01/10/2026

	Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement
Ouverture des offres	Ouverture des soumissions : en ligne La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	Évaluation technique : 60% a) Note méthodologique (20 points) La note méthodologique sera évaluée sur la base de la compréhension du contexte et des objectifs du projet FERMA, des enjeux liés au renforcement des capacités des Ambassadrices des droits climatiques et de l'égalité de genre, ainsi que de la pertinence, de la cohérence et de l'adéquation de la méthodologie proposée avec les résultats attendus des différents modules de formation. L'évaluation portera notamment sur : • La pertinence de l'approche pédagogique proposée ; • L'adéquation de la méthodologie avec les objectifs et résultats attendus ; • La prise en compte des thématiques clés de la formation (leadership, égalité de genre, inclusion, communication, plaidoyer, adaptation au changement climatique et Solutions fondées sur la Nature) ; • La pertinence des outils pratiques proposés pour la sensibilisation, la mobilisation communautaire et le plaidoyer ; • La qualité des supports pédagogiques, des outils d'évaluation et de l'approche de suivi des résultats. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation de méthodes participatives et interactives (études de cas, simulations, travaux de groupe, jeux de rôle et échanges d'expériences, coaching) ainsi qu'à l'intégration transversale des principes d'égalité de genre, d'inclusion et de leadership féminin.

	b) Au moins 3 Attestations de références (10 points) Le soumissionnaire devra fournir au moins trois (03) attestations de références relatives à des prestations similaires, notamment dans les domaines du leadership féminin, de l'égalité de genre, de la participation inclusive, de la communication et du plaidoyer, de la sensibilisation communautaire, de l'adaptation au changement climatique, des Solutions fondées sur la Nature (SfN) et du renforcement des capacités des acteurs du développement. Les références seront évaluées sur la base de : • Leur pertinence par rapport aux thématiques de la mission ; • La nature et l'ampleur des prestations réalisées ; • L'expérience auprès de bénéficiaires similaires (institutions publiques, collectivités territoriales, organisations de développement, programmes de coopération, associations ou organisations de la société civile, etc.) ; c) Profil des formateurs Proposés (20 points) L'évaluation des profils et expertises des formateurs proposés portera sur l'analyse de leurs qualifications, compétences et expériences dans les domaines couverts par le programme de renforcement des capacités notamment : • L'expérience dans le renforcement des capacités en leadership, développement personnel, participation citoyenne et mobilisation communautaire ;
--	--

	• L'expertise en égalité de genre, inclusion, communication, plaidoyer, intelligence émotionnelle et accompagnement des acteurs du développement ; • Les connaissances et expériences en adaptation au changement climatique, développement durable et Solutions fondées sur la Nature (SfN) ; • La pertinence des expériences similaires réalisées au profit d'institutions publiques, de collectivités territoriales, d'organisations de développement ou d'organisations de la société civile ; • Les qualifications académiques et professionnelles ainsi que la complémentarité des profils proposés, au regard des différentes thématiques de la formation. Une attention particulière sera accordée à l'expérience des formateurs dans l'animation de formations participatives destinées aux femmes leaders et aux actrices du changement ainsi que dans l'accompagnement d'initiatives en faveur des droits climatiques, de l'égalité de genre et du développement durable d) Programme de formation (10 points) Le programme de formation sera évalué sur la base de sa structuration, de sa clarté et de sa cohérence et son adéquation avec les objectifs de la mission et les modules prévus dans les TDR. L'évaluation portera notamment sur la pertinence et l'articulation des contenus proposés en matière d'égalité de genre, de leadership transformationnel, d'intelligence émotionnelle, de gestion du stress et du temps, de communication efficace, de prise de parole en public, de sensibilisation et de mobilisation communautaire, de plaidoyer, d'influence
--	---

	positive, ainsi que de photographie de terrain, storytelling et communication visuelle. Une attention particulière sera accordée à l'équilibre entre les apports théoriques et les exercices pratiques, ainsi qu'à l'adaptation du programme aux besoins des bénéficiaires du programme de renforcement des capacités Évaluation financière : 40%
Offres anormalement basses	Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.
F. Attribution du marché	
Signature du Marché	Le Contrat sera transmis au Soumissionnaire retenu dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la notification d'attribution. Le Soumissionnaire retenu devra le retourner dûment contresigné dans un délai de 05 jours ouvrables suivant sa réception. En cas de défaut de retour dans le délai imparti, Socodevi pourra révoquer l'attribution. Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception du document contresigné, sauf disposition contraire prévue au Contrat.
Type de contrat et conditions générales	Le marché sera régi par le modèle de contrat de prestation de service de Socodevi, lequel définit l'ensemble des conditions générales applicables à la prestation. Le modèle de contrat est joint en annexe au présent document.
Garantie de bonne exécution	N/A

III. Termes de références

Annexe1 : les spécifications de la mission

43. Contexte et justification

Présentation du projet FERMA

Le projet FERMA (Femmes Résilientes au Moyen Atlas est mis en œuvre par Socodevi) en partenariat avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), avec l'appui financier du Gouvernement du Canada. Il intervient dans le Parc National de Khénifra (PNKh) et sa zone tampon afin de promouvoir une gouvernance inclusive des ressources naturelles, le renforcement du pouvoir économique des femmes et l'amélioration de la résilience des communautés rurales face aux changements climatiques.

Le projet repose sur la conviction que les femmes constituent des actrices essentielles de la conservation des ressources naturelles, de la gestion durable des écosystèmes et du développement économique local. En renforçant leurs capacités techniques, organisationnelles et de leadership, le projet contribue simultanément à la réduction des inégalités, à la préservation de la biodiversité et au développement territorial durable.

Les interventions du projet s'inscrivent dans une approche intégrée articulée autour de quatre axes complémentaires :

- Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes ;
- La promotion d'une gouvernance inclusive et sensible au genre ;
- La valorisation durable des ressources naturelles à travers l'adoption des Solutions fondées sur la Nature (SfN) ;
- L'amélioration de la résilience climatique des communautés rurales.

Le projet accompagne ainsi des coopératives féminines, des organisations communautaires, des institutions publiques ainsi que différents acteurs territoriaux dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant un développement inclusif, durable et respectueux des écosystèmes.

44. Contexte territorial

Le Parc National de Khénifra constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité du Moyen Atlas. Il joue un rôle stratégique dans la conservation des ressources forestières, des zones humides, des parcours pastoraux et des bassins versants alimentant plusieurs régions du Royaume.

Cependant, ce territoire fait aujourd'hui face à plusieurs défis majeurs :

- Augmentation des effets des changements climatiques ;
- Dégradation progressive des ressources naturelles ;
- Pression croissante sur les écosystèmes forestiers ;
- Diminution de certaines ressources génératrices de revenus ;
- Vulnérabilité économique des ménages ruraux.

Ces défis affectent particulièrement les femmes rurales, dont les moyens d'existence dépendent fortement des ressources naturelles. Les coopératives féminines accompagnées par le projet FERMA développent notamment des activités liées aux produits forestiers non ligneux, à l'écotourisme, à la valorisation des produits du terroir et aux initiatives de restauration des écosystèmes.

Dans ce contexte, le renforcement des compétences des femmes constitue un levier essentiel pour améliorer leur résilience économique tout en favorisant une gestion durable des ressources naturelles.

45. Enjeux liés à l'égalité de genre

Malgré les progrès réalisés au Maroc en matière d'égalité de genre, les femmes rurales continuent de rencontrer de nombreuses difficultés limitant leur pleine participation au développement territorial.

Ces contraintes concernent notamment :

- Un accès limité aux ressources économiques ;
- Une faible représentation dans les espaces de décision ;
- La persistance des stéréotypes et normes sociales ;
- Une charge importante de travail domestique et de soins ;
- Un accès inégal aux opportunités de formation et de développement des compétences.

Ces facteurs réduisent leur capacité à exercer pleinement leur leadership et à contribuer aux processus de gouvernance locale.

Conformément à la Politique d'aide internationale féministe du Canada et à l'approche Genre de Socodevi, le projet FERMA place l'autonomisation des femmes au cœur de sa stratégie d'intervention. Il vise à renforcer leurs capacités d'influence, leur confiance en elles, leur participation citoyenne et leur rôle dans les processus décisionnels liés à la gestion durable des ressources naturelles.

46. Les ambassadrices droit climatique et l'Egalite genre

Afin de renforcer durablement les capacités locales, le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'Ambassadrices du climat et du développement durable.

Ces femmes auront pour mission de :

- Sensibiliser leurs communautés aux enjeux environnementaux ;
- Promouvoir l'égalité de genre ;
- Accompagner les initiatives communautaires ;
- Favoriser la participation des femmes aux espaces de gouvernance ;
- Encourager les pratiques de gestion durable des ressources naturelles ;
- Diffuser les principes des Solutions fondées sur la Nature ;
- Promouvoir l'adaptation au changement climatique au niveau local.

Les ambassadrices agiront comme relais entre les communautés, les coopératives, les institutions publiques et les partenaires du projet. Leur rôle dépassera la simple sensibilisation puisqu'elles seront appelées à mobiliser les acteurs locaux, faciliter le dialogue communautaire et contribuer à la diffusion des bonnes pratiques.

47. Justification de la mission

La réussite de cette initiative repose sur l'existence d'un programme de formation structuré, cohérent et adapté aux réalités des femmes rurales du Moyen Atlas.

Au-delà du transfert de connaissances, cette formation devra permettre aux participantes de développer des compétences pratiques en leadership, communication, participation inclusive, intelligence émotionnelle, plaidoyer, sensibilisation communautaire, gestion du temps, adaptation au changement climatique et promotion des Solutions fondées sur la Nature.

Compte tenu de la diversité des compétences attendues ainsi que de l'importance stratégique de cette initiative pour le projet FERMA, Socodevi souhaite recruter un cabinet spécialisé disposant d'une solide expérience en ingénierie pédagogique, formation des adultes, égalité de genre, développement territorial et changement climatique.

Le cabinet retenu sera chargé de concevoir les supports pédagogiques, d'animer les différents modules de formation, d'assurer l'évaluation des acquis et d'accompagner les participantes dans le développement de leurs compétences afin de constituer un réseau d'ambassadrices capable de contribuer durablement au renforcement de la résilience climatique, à l'autonomisation économique des femmes et à la préservation des écosystèmes du Parc National.

48. Objectif général

Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation complet visant à renforcer les capacités de femmes leaders issues des coopératives et des communautés du Parc National de Khénifra afin de constituer un réseau d'Ambassadrices du Climat et du Développement Durable, capables de promouvoir l'égalité de genre, les Solutions fondées sur la Nature (SfN), la résilience climatique et la gestion durable des ressources naturelles, tout en contribuant activement au développement économique et à la gouvernance inclusive de leur territoire.

49. Objectifs spécifiques

À travers cette mission le cabinet de formation devra :

- Concevoir et adapter un programme de formation répondant aux besoins des Ambassadrices du climat et du développement durable.
- Renforcer les compétences des participantes en leadership, égalité de genre, participation inclusive, communication, intelligence émotionnelle, plaidoyer et techniques de sensibilisation.
- Développer les connaissances des participantes sur l'adaptation au changement climatique et les Solutions fondées sur la Nature (SfN).
- Doter les participantes d'outils pratiques leur permettant de mener des actions de sensibilisation, de mobilisation communautaire et de plaidoyer.
- Développer les compétences des participantes en prise de photos et en valorisation visuelle des activités de terrain
- Élaborer les supports pédagogiques et les outils d'évaluation, puis assurer le suivi et la capitalisation des résultats de la formation

50. Résultats attendus ;

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Un programme de formation complet, adapté au contexte du projet FERMA et aux besoins des Ambassadrices du climat et du développement durable.
- Les participantes ont renforcé leurs compétences en leadership, égalité de genre, communication, plaidoyer, participation inclusive, sensibilisation communautaire, photographie de terrain et adaptation au changement climatique.

- Les supports pédagogiques, outils d'animation et d'évaluation sont élaborés et remis à Socodevi.
- Les participantes disposent de plans d'action leur permettant de mettre en pratique les compétences acquises dans leurs communautés.
- Un rapport final de la mission est produit, incluant les résultats de la formation, les évaluations des participantes, une documentation photographique et des recommandations pour la pérennisation du réseau des Ambassadrices.

51. Contenu indicatif de la formation

Le cabinet proposera un programme de formation structuré, participatif et adapté au contexte d'intervention du projet FERMA. À titre indicatif, le parcours de formation comprendra les modules suivants

Module	Durée indicative
Module 1 : Communication efficace et prise de parole en public	2 jours
Module 2 : Leadership transformationnel et développement personnel	2 jours
Module 3 : Intelligence émotionnelle, gestion du stress et du temps	2 jours
Module 4: Égalité de genre, inclusion et normes sociales	2 jours
Module 5: Techniques de sensibilisation et mobilisation communautaire	2 jours
Module 6 : Plaidoyer, influence positive et dialogue avec les acteurs locaux	2 jours
Module 7 : Photographie de terrain, storytelling et communication visuelle	2 jours

52. Public cible

La formation s'adresse à un groupe d'environ 26 à 30 femmes, sélectionnées par le projet FERMA, appelées à jouer le rôle d'Ambassadrices des droit climatique et l'Egalite genre au sein de leurs communautés.

Les participantes seront principalement composées de :

- Femmes membres des coopératives accompagnées par le projet FERMA ;

- Femmes leaders communautaires et représentantes d'organisations locales ;
- Jeunes femmes engagées dans les initiatives de développement local ;
- Femmes impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles, la sensibilisation communautaire ou les actions en faveur de l'égalité de genre et de la résilience climatique.

Les participantes devront démontrer une motivation à s'engager comme relais communautaires et à mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises au profit de leurs communautés et du réseau des Ambassadrices droit climatique et l'Egalite genre.

53. Durée et modalités de mise en œuvre de la mission

La prestation porte sur la préparation, l'animation et la réalisation de sessions de formation au profit des participantes sur une durée de quatorze (14) jours de formation. La mission s'étendra sur une période estimée à un (1) mois et nécessitera un maximum de dix-sept (17) jours-homme de mobilisation effective de l'équipe du prestataire, répartis comme suit : quatorze (14) jours dédiés à l'animation des formations, une demi-journée (0,5 jour) consacrée à la réunion de cadrage et un jour et demi (2,5 jour) réservé à la préparation et à la rédaction des livrables de la mission.

La mission se déroulera selon un calendrier qui sera validé conjointement par Socodevi et le cabinet retenu.

Les formations seront organisées sous forme de sessions présentiels, dans un lieu mis à disposition par le projet ou identifié en concertation avec les parties prenantes.

Le cabinet sera responsable de :

- Préparer et animer l'ensemble des modules de formation ;
- Fournir les supports pédagogiques et les outils d'animation nécessaires ;
- Adapter les contenus au profil et au niveau des participantes ;
- Assurer les évaluations des acquis avant, pendant et après la formation ;
- Produire les rapports de chaque session et le rapport final de la mission.

Le projet assurera la coordination générale de la mission, la sélection et la mobilisation des participantes, ainsi que l'organisation logistique des sessions de formation.

Le calendrier détaillé, les lieux de formation et la répartition des modules seront définis lors de la réunion de démarrage avec le cabinet retenu.



N° Phase	Activités	Durée	Lieu d'exécution
Phase 1	Cadrage et préparation de la mission : réunion de lancement, validation de l'approche méthodologique, finalisation du programme de formation et des supports pédagogiques.	0,5 jour	A distance en ligne
Phase 2	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités (20 à 30 participantes) comprenant : • Module 1 : Communication efficace et prise de parole en public ; • Module 2 : Leadership transformationnel et développement personnel ; • Module 3 : Intelligence émotionnelle, gestion du stress et du temps ; • Module 4 : Égalité de genre, inclusion et normes sociales ; • Module 5 : Techniques de sensibilisation et mobilisation communautaire ; • Module 6 : Plaidoyer, influence positive et dialogue avec les acteurs locaux ; • Module 7 : Photographie de terrain, storytelling et communication visuelle.	14 jours	Khénifra et ou Idzer province Midelt
Phase 3	Capitalisation et clôture de la mission : analyse des résultats de la formation, synthèse des évaluations et élaboration du rapport final de mission.	2,5 jours	Bureau du prestataire

Programme prévisionnel des sessions de formation et répartition des modules

Session	Nombre de participantes	Nombre de modules	Lieu de déroulement De la formation	Date de démarrage
Sessions 1	20 -30 participantes	4 modules	Khénifra	À partir de mi-octobre 2026
Sessions 2	20 -30 participantes	3 modules	Itzer Province de Midelt	À partir de mi-octobre 2026

54. Approche pédagogique

Le cabinet adoptera une approche pédagogique participative, interactive et centrée sur l'apprentissage des adultes, favorisant l'acquisition de compétences pratiques et leur application dans le contexte d'intervention des Ambassadrices du climat et du développement durable.

La formation privilégiera des méthodes actives adaptées aux réalités des participantes, notamment :

- Exposés interactifs et échanges d'expériences ;
- Travaux de groupe et ateliers collaboratifs ;
- Études de cas inspirées du contexte du projet FERMA ;
- Jeux de rôle, simulations et mises en situation ;
- Exercices pratiques et travaux de terrain ;
- Démonstrations et coaching personnalisé ;
- Prises de vue et exercices de communication visuelle sur le terrain ;
- Élaboration de plans d'action individuels et collectifs ;
- Évaluations des acquis avant, pendant et après la formation.

L'approche devra intégrer de manière transversale les principes d'égalité de genre, d'inclusion sociale, de participation citoyenne, de résilience climatique et des Solutions fondées sur la Nature (SfN), tout en encourageant l'apprentissage par la pratique, le partage d'expériences et la réflexion collective. La formation sera dispensée en arabe, avec une adaptation au contexte socioculturel et linguistique des participantes.

55. Livrables attendus du prestataire

Le cabinet retenu sera chargé de produire et de remettre à Socodevi les livrables suivants :

1. Une Note méthodologique détaillant l'approche proposée, le calendrier de mise en œuvre et les méthodes pédagogiques.
2. Un Programme détaillé de la formation, comprenant les objectifs, le contenu des modules, les méthodes d'animation et le chronogramme de la mission
3. Les Supports pédagogiques complets, notamment les présentations, le guide du formateur, le manuel du participant, les fiches d'exercices et les outils d'animation.
4. Les Outils de suivi et d'évaluation, incluant les tests de pré- et post-formation, les fiches de présence, les questionnaires de satisfaction et les grilles d'évaluation des acquis.

5. La Documentation de la formation, comprenant les listes de présence, une documentation photographique des sessions et tout autre support de capitalisation.
6. Un Rapport final de mission, présentant le déroulement de la formation, les résultats obtenus, l'analyse des évaluations, les difficultés rencontrées, les recommandations ainsi que les versions finales de l'ensemble des supports pédagogiques.
7. La vérification et la validation des Plans d'action élaborés par les participantes

Tous les livrables devront être remis en version modifiable (Word, Excel, PowerPoint) ainsi qu'en version PDF, en français, et être validés par le projet avant leur approbation finale.

56. Profil des formateurs

Le cabinet devra mobiliser une équipe de formateurs qualifiés, disposant de compétences complémentaires et d'une expérience avérée dans les domaines couverts par la mission.

Les formateurs proposés devront répondre, au minimum, aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+5 ou équivalent) dans un domaine pertinent (sciences sociales, développement, environnement, communication, éducation ou discipline connexe) ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans la conception et l'animation de formations
Disposer d'une expérience confirmée dans au moins l'un des domaines suivants : égalité de genre, leadership, développement personnel, communication, plaidoyer, mobilisation communautaire, destinées aux adultes ;
- Mobiliser plusieurs profils complémentaires disposant, collectivement, d'une expérience confirmée dans les domaines suivants : égalité de genre, leadership, développement personnel, communication, plaidoyer et mobilisation communautaire.
- Maîtriser les méthodes d'animation participative et l'ingénierie pédagogique ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte marocain, notamment des enjeux liés au développement rural, à l'autonomisation des femmes et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Maîtriser le français et l'arabe ; la connaissance du tamazight constitue un atout.

Le cabinet veillera à proposer une équipe pluridisciplinaire, capable d'assurer une formation de qualité et d'adapter les contenus aux besoins des participantes et aux objectifs du projet FERMA.

Chaque expert-e devra justifier d'une expérience avérée dans un ou plusieurs de ces domaines, de manière à assurer une couverture adéquate de l'ensemble des thématiques de la formation.

57. Indicateurs de performance

La qualité de la mission sera évaluée sur la base des indicateurs de performance suivants :

- Niveau de satisfaction des participantes quant à la qualité du programme de formation, des contenus pédagogiques et de l'animation des sessions ;
- Qualité et pertinence des recommandations formulées en vue de consolider le rôle et l'impact des Ambassadrices des droits climatiques et de l'égalité de genre.
- Capacité des participantes à élaborer des plans d'action individuels en lien avec leur rôle d'Ambassadrices des droits climatiques et de l'égalité de genre

58. Critères d'évaluation

58.1. Évaluation technique : 60%

58.1.1. Note méthodologique (20 points)

La note méthodologique sera évaluée sur la base de la compréhension du contexte et des objectifs du projet FERMA, des enjeux liés au renforcement des capacités des Ambassadrices des droits climatiques et de l'égalité de genre, ainsi que de la pertinence, de la cohérence et de l'adéquation de la méthodologie proposée avec les résultats attendus des différents modules de formation.

L'évaluation portera notamment sur :

- La pertinence de l'approche pédagogique proposée ;
- L'adéquation de la méthodologie avec les objectifs et résultats attendus ;
- La prise en compte des thématiques clés de la formation (leadership, égalité de genre, inclusion, communication, plaidoyer, adaptation au changement climatique et Solutions fondées sur la Nature) ;
- La pertinence des outils pratiques proposés pour la sensibilisation, la mobilisation communautaire et le plaidoyer ;
- La qualité des supports pédagogiques, des outils d'évaluation et de l'approche de suivi des résultats.

Une attention particulière sera accordée à l'utilisation de méthodes participatives et interactives (études de cas, simulations, travaux de groupe, jeux de rôle et échanges d'expériences, coaching) ainsi qu'à l'intégration transversale des principes d'égalité de genre, d'inclusion et de leadership féminin.

58.1.2. Au moins 3 Attestations de références (10 points)

Le soumissionnaire devra fournir au moins trois (03) attestations de références relatives à des prestations similaires, notamment dans les domaines du leadership féminin, de l'égalité de genre, de la participation inclusive, de la communication et du plaidoyer, de la sensibilisation communautaire, de l'adaptation au changement climatique, des Solutions fondées sur la Nature (SfN) et du renforcement des capacités des acteurs du développement.

Les références seront évaluées sur la base de :

- Leur pertinence par rapport aux thématiques de la mission ;
- La nature et l'ampleur des prestations réalisées ;
- L'expérience auprès de bénéficiaires similaires (institutions publiques, collectivités territoriales, organisations de développement, programmes de coopération, associations ou organisations de la société civile, etc.) ;

58.1.3. Profil des formateurs Proposés (20 points)

L'évaluation des profils et expertises des formateurs proposés portera sur l'analyse de leurs qualifications, compétences et expériences dans les domaines couverts par le programme de renforcement des capacités notamment :

- L'expérience dans le renforcement des capacités en leadership, développement personnel, participation citoyenne et mobilisation communautaire ;
- L'expertise en égalité de genre, inclusion, communication, plaidoyer, intelligence émotionnelle et accompagnement des acteurs du développement ;
- Les connaissances et expériences en adaptation au changement climatique, développement durable et Solutions fondées sur la Nature (SfN) ;

- La pertinence des expériences similaires réalisées au profit d'institutions publiques, de collectivités territoriales, d'organisations de développement ou d'organisations de la société civile ;
- Les qualifications académiques et professionnelles ainsi que la complémentarité des profils proposés, au regard des différentes thématiques de la formation.

Une attention particulière sera accordée à l'expérience des formateurs dans l'animation de formations participatives destinées aux femmes leaders et aux actrices du changement ainsi que dans l'accompagnement d'initiatives en faveur des droits climatiques, de l'égalité de genre et du développement durable

58.1.4. Programme de formation (10 points)

Le programme de formation sera évalué sur la base de sa structuration, de sa clarté et de sa cohérence et son adéquation avec les objectifs de la mission et les modules prévus dans les TDR.

L'évaluation portera notamment sur la pertinence et l'articulation des contenus proposés en matière d'égalité de genre, de leadership transformationnel, d'intelligence émotionnelle, de gestion du stress et du temps, de communication efficace, de prise de parole en public, de sensibilisation et de mobilisation communautaire, de plaidoyer, d'influence positive, ainsi que de photographie de terrain, storytelling et communication visuelle.

Une attention particulière sera accordée à l'équilibre entre les apports théoriques et les exercices pratiques, ainsi qu'à l'adaptation du programme aux besoins des bénéficiaires du programme de renforcement des capacités

58.2. Évaluation financière : 40%



Annexe 2 : Bordereau des prix

Conception et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités au profit des Ambassadrices des droits climatiques et de l'égalité de genre.

N° poste	Désignation	Unité	Quantité	P.U HT	Total HT
1	Phase préliminaire : cadrage de la mission	J/H	0.5 jour		
	Animation de la formation (20 -30 participantes) : Module1 : Communication efficace et prise de parole en public Module 2 : Leadership transformationnel et développement personnel Module 3 : Intelligence émotionnelle, gestion du stress et du temps Module 4 : Égalité de genre, inclusion et normes sociales Module 5 : Techniques de sensibilisation et mobilisation communautaire Module 6 : Plaidoyer, influence positive et dialogue avec les acteurs locaux Module 7 : Photographie de terrain, storytelling et communication visuelle	J/H	14 jours		
2	Élaboration du Rapport Final	J/H	2.5 jours		



N° poste	Désignation	Unité	Quantité	P.U HT	Total HT
3	Frais logistique de la mission globale (frais de transport + hébergement +perdiem...)	Forfait	1		
Total : J/H			17 Jours		
Total Hors TVA					
Taux (...) et Montant de la TVA					
Total En TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de

NB : Cette prestation est exonérée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat